

Seulement dans ma circonscription, monsieur le Président, il y a de 6,000 à 8,000 autochtones, et la pêche est leur unique source de revenu. Les habitants de Bella Coola ont signalé au ministère des Pêches qu'ils se posaient de sérieuses questions au sujet de ses plans de gestion des pêches. J'aimerais parler d'un cas particulier où cela crée un problème énorme. A Rivers Inlet, le ministère des Pêches a recommandé qu'on laisse échapper 800,000 saumons sockeye. Au même endroit, cependant, dans la région du lac Owikeno, le ministère permet aux sociétés d'exploitation forestière de dénuder les vallées des rivières et les régions de frai, mais il refuse de faire une étude intégrée sur la gestion des ressources. Ce n'est pas le cas seulement à Rivers Inlet, c'est la même chose dans les systèmes de Kimsquit et de Nimpkish. Il n'y a pas un seul endroit où le ministère ne refuse pas de faire des études et des plans intégrés de gestion des ressources, mais il ajoute du même souffle qu'il faut maintenir les stocks à des niveaux élevés, donc qu'il faut aussi augmenter l'échappement. C'est un véritable cycle destructeur. Nous détruisons l'habitat où se trouvent les frayères. Nous ne pouvons pas produire assez de poissons pour frayer dans ces régions et maintenir les stocks lorsque les inondations détruisent le frai et les poissons, peu importe le nombre de saumons sockeye qui vont dans cette région. En fin de compte, toutes les communautés situées le long de la côte sont détruites. Les autochtones doivent pouvoir exploiter cette ressource halieutique. Il faut qu'ils aient accès au plan de gestion et à une juste prise.

Il faut offrir un prêt aux collectivités autochtones non seulement pour acheter les embarcations nécessaires pour capturer le poisson. Il faut encourager ces collectivités à se charger de transformation pour leur permettre d'équilibrer et de renforcer leur base économique. Finalement, le ministère des Pêches et des Océans—et j'espérais que le secrétaire parlementaire et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) seraient en mesure de l'en persuader—doit instaurer sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique un programme d'action positive en vertu duquel il engagerait des autochtones pour leur permettre de rentrer dans leur collectivité avec des connaissances techniques et de favoriser une certaine compréhension et un certain dialogue entre ces collectivités et le ministère. Il faut absolument que ce ministère lance un programme d'action positive qui permette d'engager des autochtones, car ils sont très nombreux dans ce secteur.

La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche doit aussi s'adresser à l'industrie des mollusques et crustacés. Il y a très peu d'endroits sur la côte de la Colombie-Britannique qui sont favorables à l'élevage de ces fruits de mer. Okeover Inlet, Jervis Inlet et d'autres endroits semblables sont d'excellents secteurs. Le ministère des Pêches et des Océans doit affecter du personnel afin de relancer rapidement le développement de cette industrie à ces endroits. Il faut réduire au minimum la paperasserie administrative. Il faut offrir l'aide d'experts-conseils, ainsi qu'une aide financière, afin de protéger au moins ces endroits. Si nous n'intervenons pas très bientôt, monsieur le Président, ces endroits seront utilisés à d'autres fins: l'industrie minière, dans le cas de Okeover Inlet, ou encore la villégiature, et ces endroits finiront par être pollués, comme le sont déjà Boundary Bay et Ladysmith Harbour. Certains secteurs parmi les plus favorables à l'industrie des mollusques et coquillages

Prêts aidant aux opérations de pêche—Loi

ont été perdus en Colombie-Britannique à cause de la pollution. Si le ministère des Pêches et des Océans n'intervient pas rapidement, les endroits qui restent seront perdus également.

Pour ce qui est de la loi sur l'assurance-chômage, à quoi sert de prêter de l'argent à un pêcheur pour lui permettre de construire un bateau plus grand s'il ne peut pas pêcher? Les possibilités s'évanouissent rapidement dans le secteur de la pêche parce que des navires de plus en plus gros partent à la recherche de poissons de plus en plus rares, et à cause d'une administration qui commence à montrer des lacunes, et ces pêcheurs ont maintenant absolument besoin de l'assurance-chômage pour nourrir leur famille. Or, le régime d'assurance-chômage du Canada exerce une discrimination contre les pêcheurs, qui sont défavorisés comme aucun autre groupe professionnel.

Il n'y a pas longtemps, nous avons discuté à la Chambre des problèmes des pêches. Je signale, monsieur le Président, que certains pêcheurs de ma circonscription ont attendu 12 semaines avant que leur demande ne soit étudiée. Ils vivaient de l'assistance sociale. Il leur a fallu six semaines avant d'obtenir des prestations d'aide sociale. L'administration du régime d'assurance-chômage a désespérément besoin d'être améliorée. Il faut absolument instaurer une certaine équité dans les prestations d'assurance-chômage afin que les pêcheurs qui pêchent en hiver puissent réclamer des prestations durant la période au cours de laquelle ils sont habituellement inadmissibles, de même qu'à l'intention de ceux qui se blessent ou qui tombent malades. Le système comporte d'énormes injustices. On dit souvent que c'est la seule catégorie de travailleurs indépendants qui ait droit aux prestations d'assurance-chômage. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que des changements urgents s'imposent. Je vous remercie.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'aurais juste un mot à dire. Je tiens à faire savoir aux deux députés que nous avons écouté avec grand intérêt ce qu'ils avaient à dire. J'estime, et je suis persuadé que ce sentiment est partagé par les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans dont certains nous écoutent en ce moment, qu'ils nous ont donné d'excellents conseils. Nous allons tâcher de faire le tri et d'apporter les changements voulus lorsque d'autres projets de loi similaires seront déposés à la Chambre.

Je tiens de nouveau à transmettre les remerciements du ministre aux députés pour avoir permis qu'on fasse franchir au projet de loi les trois étapes aujourd'hui. Si ce projet de loi n'avait pas été adopté, la loi expirerait le 1^{er} juillet et nous ne pourrions accorder de prêts. C'est très important, surtout pour la Colombie-Britannique qui reçoit 70 p. 100 de tous les prêts.

Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) trouvera sans doute intéressant d'apprendre que les gouvernements provinciaux des Maritimes ont des commissions de prêt. C'est d'ailleurs le seul moyen dont disposent les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Je remercie les députés d'en face d'avoir permis au projet de loi de franchir toutes les étapes aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?